



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25101
13 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 JANVIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les cas ci-après de violation par l'Iraq des termes du cessez-le-feu instauré entre nos deux pays.

1. Le 5 juillet 1992, à 17 h 10, un soldat iraquien a été vu en train de procéder à des observations aux coordonnées géographiques 347-736 sur la carte de Nahr-Anbar et de Ein-Khosh, au sud-ouest de la borne frontalière 22/2.
2. Le 6 juillet 1992, 31 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 96-52 et 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
3. Le 7 juillet 1992, neuf véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-52 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
4. Le 8 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 95.
5. Le 9 juillet 1992, un véhicule de patrouille iraquien a débarqué quatre soldats aux coordonnées géographiques 353-435 sur la carte de Kuh-tunnel, au sud de la borne frontalière 25/11, puis s'est dirigé vers l'ouest.
6. Le 11 juillet 1992, 27 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
7. Le 11 juillet 1992, à 11 h 50, des soldats iraqiens ont installé une mitrailleuse automatique de modèle Grinov aux coordonnées géographiques 64-27 sur la carte de Kani-sheikh, dans le no man's land, au sud des bornes frontalières 39/4 et 39/5.

8. Le 11 juillet 1992, à 20 h 30, deux soldats iraqiens ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 58-38 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 40/5.
9. Le 12 juillet 1992, 15 soldats iraqiens en tenue de combat ont été observés en train de s'entraîner aux coordonnées géographiques 010-924 sur la carte du fleuve Meymeh, au sud de la borne frontalière 24/2.
10. Le 12 juillet 1992, un véhicule de patrouille iraquien est entré dans le périmètre du poste de garde d'Alshoeyb aux coordonnées géographiques 703-205 sur la carte de Chazabeh, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 15 et au sud de la borne frontalière 16. Le véhicule est reparti après que ses passagers eurent reçu des informations.
11. Le 15 juillet 1992, à 1 h 10, quatre véhicules iraqiens ont été observés, tous phares allumés, se dirigeant vers le sud à partir du poste de garde d'Al-tahrir aux coordonnées géographiques 565-415 sur la carte de Hur-al-Hoveizeh, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 21/5.
12. Le 15 juillet 1992, un soldat iraquien a tiré avec une arme légère aux coordonnées géographiques 28-78 sur la carte de Nahre-anbar, à l'ouest de la borne frontalière 22/29.
13. Le 15 juillet 1992, 24 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 95 et 94/6.
14. Le 16 juillet 1992, 21 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 95.
15. Le 17 juillet 1992, 32 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
16. Le 17 juillet 1992, à 10 heures et 19 h 20, un soldat iraquien a été vu en train d'observer aux coordonnées géographiques 30-81 et 344-755 sur la carte de Nahre-Anbar et Ein-Khosh, dans le no man's land, à l'ouest des bornes frontalières 22/30 et 22/23.
17. Le 17 juillet 1992, de 10 h 55 à midi, 20 soldats iraqiens ont été observés en train d'installer des fils de fer barbelé et de poser des mines aux coordonnées géographiques 559-400 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontalières 41 et 42.
18. Le 17 juillet 1992, à 11 h 5, on a observé la relève et le transfert de 13 soldats iraqiens aux coordonnées géographiques 59-33 et 58-31 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, au sud et à l'ouest des bornes frontalières 40/1 et 39/7.

/...

19. Le 18 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 96-53 et 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 94/6 et 95.
20. Le 18 juillet 1992, de 8 heures à 12 heures, les passagers d'un véhicule de patrouille iraquien ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 58-39 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontalière 40/5.
21. Le 19 juillet 1992, 34 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
22. Le 20 juillet 1992, à 9 heures, sept soldats iraqiens ont été observés en train de construire un poste d'observation aux coordonnées géographiques 581-385 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 40/5.
23. Le 20 juillet 1992, à 9 h 15, trois passagers d'un véhicule de patrouille iraquien ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 703-219 sur la carte de Chazabeh, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 16.
24. Le 20 juillet 1992, à 9 h 50, des soldats iraqiens ont été observés en train de poser des mines aux coordonnées géographiques 535-448 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontalière 44/2.
25. Le 20 juillet 1992, à 11 heures, 10 soldats iraqiens ont été observés en train d'édifier un poste d'observation aux coordonnées géographiques 576-391 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, près de la borne frontalière 40/5.
26. Le 21 juillet 1992, 22 véhicules civils iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
27. Le 21 juillet 1992, des soldats iraqiens ont stationné aux coordonnées géographiques 645-276 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, borne frontalière 39/4, et ont tiré des obus Grinov en l'air.
28. Le 22 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25101
13 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 JANVIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les cas ci-après de violation par l'Iraq des termes du cessez-le-feu instauré entre nos deux pays.

1. Le 5 juillet 1992, à 17 h 10, un soldat iraquien a été vu en train de procéder à des observations aux coordonnées géographiques 347-736 sur la carte de Nahr-Anbar et de Ein-Khosh, au sud-ouest de la borne frontalière 22/2.
2. Le 6 juillet 1992, 31 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 96-52 et 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
3. Le 7 juillet 1992, neuf véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-52 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
4. Le 8 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 95.
5. Le 9 juillet 1992, un véhicule de patrouille iraquien a débarqué quatre soldats aux coordonnées géographiques 353-435 sur la carte de Kuh-tunnel, au sud de la borne frontalière 25/11, puis s'est dirigé vers l'ouest.
6. Le 11 juillet 1992, 27 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, au nord des bornes frontalières 94/6 et 95.
7. Le 11 juillet 1992, à 11 h 50, des soldats iraqiens ont installé une mitrailleuse automatique de modèle Grinov aux coordonnées géographiques 64-27 sur la carte de Kani-sheikh, dans le no man's land, au sud des bornes frontalières 39/4 et 39/5.

8. Le 11 juillet 1992, à 20 h 30, deux soldats iraqiens ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 58-38 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 40/5.
9. Le 12 juillet 1992, 15 soldats iraqiens en tenue de combat ont été observés en train de s'entraîner aux coordonnées géographiques 010-924 sur la carte du fleuve Meymeh, au sud de la borne frontalière 24/2.
10. Le 12 juillet 1992, un véhicule de patrouille iraquien est entré dans le périmètre du poste de garde d'Alshoeyb aux coordonnées géographiques 703-205 sur la carte de Chazabeh, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 15 et au sud de la borne frontalière 16. Le véhicule est reparti après que ses passagers eurent reçu des informations.
11. Le 15 juillet 1992, à 1 h 10, quatre véhicules iraqiens ont été observés, tous phares allumés, se dirigeant vers le sud à partir du poste de garde d'Al-tahrir aux coordonnées géographiques 565-415 sur la carte de Hur-al-Hoveizeh, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 21/5.
12. Le 15 juillet 1992, un soldat iraquien a tiré avec une arme légère aux coordonnées géographiques 28-78 sur la carte de Nahre-anbar, à l'ouest de la borne frontalière 22/29.
13. Le 15 juillet 1992, 24 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord des bornes frontalières 95 et 94/6.
14. Le 16 juillet 1992, 21 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, au nord de la borne frontalière 95.
15. Le 17 juillet 1992, 32 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
16. Le 17 juillet 1992, à 10 heures et 19 h 20, un soldat iraquien a été vu en train d'observer aux coordonnées géographiques 30-81 et 344-755 sur la carte de Nahre-Anbar et Ein-Khosh, dans le no man's land, à l'ouest des bornes frontalières 22/30 et 22/23.
17. Le 17 juillet 1992, de 10 h 55 à midi, 20 soldats iraqiens ont été observés en train d'installer des fils de fer barbelé et de poser des mines aux coordonnées géographiques 559-400 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontalières 41 et 42.
18. Le 17 juillet 1992, à 11 h 5, on a observé la relève et le transfert de 13 soldats iraqiens aux coordonnées géographiques 59-33 et 58-31 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, au sud et à l'ouest des bornes frontalières 40/1 et 39/7.

/...

19. Le 18 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 96-53 et 98-51 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 94/6 et 95.
20. Le 18 juillet 1992, de 8 heures à 12 heures, les passagers d'un véhicule de patrouille iraquien ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 58-39 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontalière 40/5.
21. Le 19 juillet 1992, 34 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
22. Le 20 juillet 1992, à 9 heures, sept soldats iraqiens ont été observés en train de construire un poste d'observation aux coordonnées géographiques 581-385 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 40/5.
23. Le 20 juillet 1992, à 9 h 15, trois passagers d'un véhicule de patrouille iraquien ont été observés en train d'effectuer des levées de terrain aux coordonnées géographiques 703-219 sur la carte de Chazabeh, dans le no man's land, au sud de la borne frontalière 16.
24. Le 20 juillet 1992, à 9 h 50, des soldats iraqiens ont été observés en train de poser des mines aux coordonnées géographiques 535-448 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontalière 44/2.
25. Le 20 juillet 1992, à 11 heures, 10 soldats iraqiens ont été observés en train d'édifier un poste d'observation aux coordonnées géographiques 576-391 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, près de la borne frontalière 40/5.
26. Le 21 juillet 1992, 22 véhicules civils iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.
27. Le 21 juillet 1992, des soldats iraqiens ont stationné aux coordonnées géographiques 645-276 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, borne frontalière 39/4, et ont tiré des obus Grinov en l'air.
28. Le 22 juillet 1992, 30 véhicules iraqiens ont été observés en train de circuler aux coordonnées géographiques 98-51 et 96-53 sur la carte de Marivan, dans le no man's land, près des bornes frontalières 95 et 94/6.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kamal KHARRAZI
